

Conseil communal du 27 mars 2023
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

Le projet de procès-verbal est établi conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (art. 46).

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Fusion de "Terre et Foyer" au sein de "CREDIALYS" - Confirmation de la désignation du représentant communal aux assemblées générales pour la mandature en cours

En décembre 2022, la société « Terre et Foyer », guichet de crédit social, a fait l'objet d'une fusion par absorption de la société « CREDIALYS ». En conséquence, la commune est désormais associée au sein de cette société.

La Conseil avait désigné M. Michele ALAIMO, Echevin des affaires sociales, comme représentant communal au sein des assemblées générales de Terre et Foyer. Il est proposé au Conseil de confirmer cette désignation en ce qui concerne la nouvelle société.

3. Règlement de prévention incendie – Modifications

En mai dernier, le Conseil a adopté un nouveau règlement de prévention incendie. Afin d'en parfaire l'efficacité, il est proposé au Conseil de le modifier, en y incluant explicitement que les dispositions de procédure du règlement général de police s'y appliquent également.

Le règlement de prévention incendie est disponible en ligne : <https://www.saint-nicolas.be/ma-commune/reglements-communaux/reglement-portant-dispositions-diverses-relatives-a-la-prevention-de-lincendie>

MARCHES PUBLICS

4. Liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions – Prise d'acte

En exécution de l'article 2 de la délibération du Conseil du 25 février 2019 portant délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L1222-6, L1222-7 - Dépenses budgétaires extraordinaires inférieures à 30.000 € HTVA, inséré par délibération du 14 décembre 2020, ce point vise à informer le Conseil de la liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions, pour la période du 18 février au 10 mars 2023.

MOBILITE

5. Règlement relatif à l'installation, par des particuliers, de dispositifs visant à empêcher le stationnement sauvage sur le domaine public – Modifications

Le 19 septembre dernier, le Conseil a adopté un règlement permettant au Collège d'autoriser, dans certains cas et sous conditions, l'occupation du domaine public (trottoirs) par des bacs à fleurs standards afin de lutter contre le stationnement sauvage.

Le règlement dispose que « *en cas de placement de plusieurs ensembles de bacs, ils devront être espacés de minimum 1,50 mètres, maximum 2* » (art. 4, dernier tiret). Il est proposé d'y insérer une condition supplémentaire à la pose des dispositifs, précisant que ceux-ci ne pourront être posés à moins de 75 cm de la mitoyenneté. Cette précision permet de maintenir un espace d'1,50 m entre deux dispositifs, mettant de la sorte deux voisins sur un pied d'égalité.

ENVIRONNEMENT ET BIEN-ETRE ANIMAL

6. Collecte des déchets textiles ménagers - Approbation d'une convention à conclure avec l'ASBL Terre

Il est proposé au Conseil de renouveler la convention liant la commune à l'ASBL Terre en ce qui concerne la collecte des déchets textiles ménagers via l'installation par ladite ASBL de bulles à textiles sur le domaine public.

7. Comité de pilotage du plan d'actions pour l'énergie durable et le climat (PAEDC) - Désignation de représentants du Conseil communal

Le Conseil est invité à désigner les représentants des groupes politiques qui ne sont pas parties au pacte de majorité au sein du Comité de pilotage du plan d'actions pour l'énergie durable et le climat (PAEDC).

8. Désignation d'un représentant aux assemblées générales de La Ressourcerie du pays de Liège SC pour la mandature en cours

Le Conseil est invité à désigner le représentant communal amené à siéger au sein des assemblées générales de de La Ressourcerie du pays de Liège SC, pour la mandature en cours.

Le Collège propose la désignation de M. Patrice CECCATO, Echevin de l'environnement.

EMPLOI

9. Collaboration avec l'ASBL MIREL (Mission Régionale pour l'Emploi de Liège) - Approbation d'une nouvelle convention

Il est proposé au Conseil de renouveler la convention liant la commune à l'ASBL MIREL (Mission Régionale pour l'Emploi de Liège), qui prévoit notamment l'affectation par la MIREL d'un agent – jobcoach (2 jours par semaine) actif au sein de l'Espace Emploi de Saint-Nicolas.

CPAS

10. Comité de concertation Commune/CPAS - Arrêt du règlement d'ordre intérieur

Le Conseil est invité à arrêter le règlement d'ordre intérieur du comité de concertation commune/CPAS, institué par les articles 26 §2, 26bis et 26ter de la loi organique des CPAS. Ce comité, composé paritairement de représentants de la commune et du CPAS, doit être obligatoirement saisi d'un certain nombre de matières (budgets et comptes, statuts du personnel, programmes stratégiques transversaux etc.).

Ledit règlement sera également soumis à l'approbation du Conseil de l'action sociale.

DIVERS

11. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.